

L'An deux mille vingt-deux, le vingt du mois d'octobre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis à la salle de Grainville-Ymauville sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le vendredi 14 octobre 2022.

Étaient présents : MM LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANGERVILLE-BAILLEUL, LEMESLE Michel, Maire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE, AUBE Annie, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE, GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE, MALO Jean-Claude, Maire de BREAUDE, DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREAUDE, VANDERMEERSCH Aldric, Conseiller Titulaire de BREAUDE, BLONDEL André-Pierre, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DUBOCAGE Kévin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE, GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE, PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE, CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE, COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, ROSE Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, LAVILLE-REVEL Géraldine, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, MALO Régis, Conseiller Suppléant de GONFREVILLE-CAILLOT, GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, JEZEQUEL David, Maire d'HOQUETOT, SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE, BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS, MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT.

Pouvoirs de :

- M. RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL à M. VANDERMEERSCH Aldric, Conseiller Titulaire de BREAUDE,
- M. LEVESQUE Jérôme, Conseiller Titulaire, d'ANNOUVILLE-VILMESNIL à M. MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE,
- M. FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC à Mme BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE,
- M. GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE à M. MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- Mme VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE à Mme COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE,
- M. QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE à M. JEZEQUEL David, Maire d'HOQUETOT,
- M. BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE à Mme LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE,
- M. BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX à M. VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX,
- M. NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT à Mme MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT,
- Mme SCHUFT Emmanuelle, Maire de VIRVILLE à M. REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE.

Représentation de : M. LEROUX Christian, Maire de GONFREVILLE-CAILLOT par M. MALO Régis, Conseiller Suppléant de GONFREVILLE-CAILLOT.

Assistaient également à la réunion : Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme GODEFROY Adeline, Responsable de l'Administration Générale, Mme HANIN Anne-Sophie, Administration

Secrétaire de Séance : M. DROGUET Jean-Pierre

Nombre de Membres en exercice	42
Nombre de présents	32
Quorum	22
Nombre de votants	42

Délibération n° 128/2022

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CAMPAGNE DE CAUX AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CITOYENNETE ET DE L'AUTONOMIE (CDCA)

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CAMPAGNE DE CAUX AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CITOYENNETE ET DE L'AUTONOMIE (CDCA)

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) est une instance consultative présidée par les présidents de conseils départementaux. Il renforce la démocratie participative au niveau local et facilite la co-construction des politiques publiques territoriales en concertation avec les usagers et leurs proches, les représentants institutionnels locaux et les professionnels du secteur de l'âge et du handicap ;

Considérant que les CDCA répondent à la demande des acteurs d'avoir un véritable rôle à jouer dans la prise de décision locale. Cette instance permet d'allier l'expérience des usagers, à l'expertise des professionnels afin d'évaluer les besoins puis de proposer des initiatives adaptées ;

Considérant qu'afin de répondre aux spécificités propres à chaque public, l'instance est composée de deux formations spécialisées, l'un pour les questions relatives aux personnes handicapées et l'autre pour les personnes âgées. Par ailleurs, les CDCA créent un point de convergence fort entre les politiques d'autonomie visant les deux publics qui se rejoignent sur de nombreuses questions, notamment à travers la réunion plénière du CDCA qui rassemble les deux formations. Leur mise en place rénove et simplifie la concertation entre ces différents acteurs au niveau départemental. Le CDCA se substitue aux deux instances préexistantes pour chacun des deux publics : les conseils départementaux consultatifs des personnes handicapées (CDCPH) et les comités départementaux des retraités et personnes âgées (Coderpa) ;

Vu le renouvellement du Bureau Communautaire à la suite des élections du 28 avril 2022 et du 30 juin 2022 ;

Considérant qu'il convient de désigner 1 membre titulaire et 1 membre suppléant à la commission départementale d'aménagement commercial.

Monsieur le Président rappelle que les intéressé(e)s accepteront les fonctions qui leur sont confiées pour la durée du mandat de l'assemblée.

Le mode de scrutin public est choisi à l'unanimité.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

A l'unanimité de nommer les personnes suivantes, membres de la commission de la citoyenneté et de l'autonomie

FONCTION	Nom	Prénom	COMMUNE
TITULAIRE	GEULIN	Isabelle	Bénarville
	DURECU	Annie	Bretteville- du-Grand- Caux
SUPPLÉANTE			

Serge GIRARD,
Président de la Communauté de
Communes Campagne de Caux

Communauté de Communes
Campagne de Caux
52 Impasse du Lin
76110 GODERVILLE